

Communiqué de presse 28/12/2020 - Covid-19

Première vaccination en Région bruxelloise

Ce lundi 28 décembre, le premier vaccin contre le Covid-19 sera administré en Région bruxelloise dans la maison de repos Notre-Dame de Stockel, à Woluwe-Saint-Pierre. Ceci après le feu vert donné par l'EMA en début de semaine dernière. La campagne de vaccination débutera véritablement le 5 janvier avec la livraison des premières doses de vaccins pour la Belgique.

C'est aujourd'hui, à 11 heures, que le premier vaccin sera administré en Région bruxelloise à une **résidente de la maison de repos Notre-Dame de Stockel à Woluwe-Saint-Pierre**, qui sera le premier centre de soins dans le processus de vaccination, et ce en présence du Ministre bruxellois de la Santé, Alain Maron. *« C'était important pour les ministres de toutes les entités de commencer la vaccination Covid-19 par les résidents des maisons de repos. Il s'agit par définition de personnes âgées, parfois souffrant déjà de pathologies diverses, et vivant dans des collectivités. Elles font donc, sans aucun doute, partie des personnes le plus à risque. La vaccination est un pas décisif supplémentaire dans la multitude d'actions mises en place pour les protéger, depuis mars dernier ».*

Le rythme de la suite de la campagne de vaccination dépendra principalement, d'une part de la cadence de livraison effective des vaccins par les producteurs et, d'autre part de la disposition de la population à se faire vacciner. Quoi qu'il en soit, la Région bruxelloise est prête pour les premières phases et s'apprête activement pour les suivantes.

Processus de vaccination dans les Maisons de Repos

Il est prévu de vacciner tous les résidents des 137 maisons de repos (et de soins) bicommunautaires bruxelloises une première fois d'ici le 24 janvier. Le 5 janvier, la campagne de vaccination démarrera avec une cinquantaine de maisons de repos (vague 1), ensuite la semaine du 11 janvier avec une soixantaine de maisons de repos (vague 2) et finalement la semaine du 18 janvier ce sera au tour des maisons de repos restantes (vague 3). Les maisons de repos confrontées à une apparition importante de cas de Covid-19 dans les 14 jours avant la date prévue de vaccination seront postposées dans le planning. Dans chaque maison de repos, la vaccination sera gratuite et sur base volontaire. Iriscare mets à disposition tout le matériel nécessaire pour le processus de vaccination.

En ce moment, des sondages sont organisés auprès des résidents et de leurs familles au sein des maisons de repos qui font partie du planning de la première vague de vaccination afin d'identifier les résidents qui souhaitent se faire vacciner. Le 30 décembre, les commandes seront acheminées auprès de l'hôpital qui sert de hub à chaque maison de repos.

Bruxelles compte 6 hôpitaux "hubs" (UCL St-Luc, Erasme, Hôpital militaire, Cliniques de l'Europe / Ste-Elisabeth, St-Pierre / Bordet, Chirec / Delta) qui sont reliés directement aux maisons de repos pour acheminer les vaccins.

La vaccination se fera par le médecin coordinateur de la maison de repos, avec les équipes d'infirmiers. Il assurera ensuite l'enregistrement de la vaccination, mais aussi d'éventuels effets secondaires dans le logiciel Vaccinnet+. Cet outil est utilisé spécifiquement pour la vaccination contre le Covid-19 dans toute la Belgique.

Dès le moment où le premier vaccin est dégelé, la deuxième dose du vaccin est réservée pour la maison de repos concernée dans le frigo ULT (ultra low temperature - température ultra-basse) de l'hôpital hub. De cette manière il est assuré que, 21 jours après la première injection, le même processus puisse être répété et que chaque personne qui a reçu la première dose, reçoive également la seconde dose dans le délai prévu.

Des acteurs bien préparés

Tous les acteurs de la phase de vaccination 1a (maisons de repos : résidents et personnel) sont préparés et informés sur le processus de vaccination qui les attend. Ainsi, en préparation à cette première phase de vaccination, un dry-run (test de vaccination) s'est déroulé dans une maison de repos en décembre. Plusieurs webinaires ont également été organisés au cours desquels toutes les informations nécessaires ont été partagées aux directions des maisons de repos, mais aussi aux médecins coordinateurs et conseils, aux médecins de référence, aux vacinateurs et au personnel des maisons de repos qui sont impliquées dans cette première phase de vaccination.

Pour les résidents et leurs familles, des outils de communication ont également été développés pour qu'ils puissent, sur base d'une information correcte, prendre une décision sur leur vaccination.

Les prochaines phases de vaccination en Région bruxelloise

Dans un deuxième temps, dès le processus terminé avec les résidents, un processus similaire sera mis en route pour le personnel des maisons de repos bruxelloises.

En parallèle, de nombreux groupes de travail au sein de l'administration de la santé œuvrent intensément à la préparation du plan de vaccination du reste de la population.

À ce stade, et sous réserve de tout changement convenu dans la taskforce fédérale de vaccination et la CIM, les prochains groupes prioritaires et le planning sont les suivants :

La suite de la phase 1a (qui débutera en février):

- le personnel de soin des hôpitaux, qui sera vacciné par la médecin du travail ;
- le personnel de soin des autres collectivités de soin, pour lequel un processus de vaccination similaire aux maisons de repos sera appliqué ;
- le personnel de soin de première ligne (médecins généralistes, infirmiers à domicile, kiné, dentistes,...), pour lesquels les premiers centres de vaccination seront ouverts.

Suivi par la phase 1b (qui débutera en avril):

- les personnes de + de 65 ans;
- les personnes entre 45 et 65 ans présentant des facteurs de comorbidité ;
- les métiers essentiels.

Et, pour finir, le reste de la population (phase 2).

Pour ces 2 derniers groupes (phase 1b et 2), une combinaison de solutions est prévue : plusieurs grands centres de vaccination seront répartis dans la Région bruxelloise ainsi que des solutions plus locales dans des centres médicaux. Des équipes mobiles seront également opérationnelles.

Ces différentes phases sont en préparation. La coordination de celles-ci est opérée par l'administration de la Commission Communautaire Commune, en collaboration avec les secteurs, les administrations locales et les partenaires locaux. L'objectif d'une telle collaboration est notamment d'être au plus proche de la population pour réduire au minimum la résistance à se faire vacciner. Des campagnes d'information et de sensibilisation sont également prévues en fonction des différentes phases.